

**LE GRAND PERIGUEUX**  
**1 bd Lakanal - BP 70171 - 24019 - PERIGUEUX**

**DELIBERATION DD2021\_090**

Nombre de membres du conseil en exercice	
Présents	59
Votants	73
Pouvoirs	14

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 2 juillet 2021

**LE 8 juillet 2021**, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

**RENOUVELLEMENT URBAIN : MODALITÉS DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT DU PROJET "BOUCLE FERT'ISLE"**

**PRESENTS :**

M. AUZOU, Mme BOUCAUD, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. RATIER, Mme TOULAT, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, Mme ARNAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. CAREME, Mme COURAULT, M. DELCROS, Mme DOAT, Mme FAVARD, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, M. LAVITOLA, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme DUVERNEUIL, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, Mme REYS

**ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. BUFFIERE, M. COLBAC, M. DOBBELS, M. MOTTIER, M. TALLET, M. MALLET, M. VIROL, M. PIERRE NADAL, M. BELLOTEAU, M. VADILLO

**POUVOIR(S) :**

M. AUDI donne pouvoir à M. AUZOU  
M. COURNIL donne pouvoir à M. BIDAUD  
M. LARENAUDIE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE  
M. PROTANO donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. DUCENE donne pouvoir à M. SUDREAU  
Mme ROUX donne pouvoir à M. GUILLEMET  
Mme DUPEYRAT donne pouvoir à M. NOYER  
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. AMELIN  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. BIDAUD  
Mme SARLANDE donne pouvoir à Mme GONTHIER  
M. NARDOU donne pouvoir à M. MOTARD  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à Mme LABAILS  
Mme LANDON donne pouvoir à M. PALEM

## RENOUVELLEMENT URBAIN : MODALITÉS DE PARTENARIAT ET FINANCEMENT DU PROJET "BOUCLE FERT'ISLE"

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) a lancé un appel à manifestation d'intérêt « *Quartiers fertiles* ». Celui-ci entend favoriser le déploiement plus massif de l'agriculture urbaine dans les quartiers en renouvellement urbain et soutenir la mise en culture de quartiers du NPNRU. Tout projet déposé doit impérativement être porté par le pilote des projets de renouvellement urbain en candidature individuelle ou collective.

**Que** c'est dans ce cadre qu'est né le projet de « *la Boucle Fert'Isle* », déposé auprès de l'ANRU. par un consortium d'acteurs locaux composé des Villes de Périgueux et de Coulounieix-Chamiers, du Pays de l'Isle en Périgord, de l'association Camp'Us, de l'association Interstices24 et du Grand Périgueux.

**Qu'à** la lumière de la crise sanitaire que nous traversons, le projet Boucle Fert'Isle vise à :

- Mobiliser des acteurs engagés dans la transformation des quartiers et la transition écologique et alimentaire du territoire ;
- Proposer un cadre pour des actions d'initiation aux pratiques agroécologiques ou encore d'éducation à l'alimentation saine pour les habitants des quartiers prioritaires ;
- Sensibiliser plus largement les habitants aux pratiques agricoles frugales et saines (absence de produits phytosanitaires, économie des ressources en eau et énergie dans la culture, ...) ;
- Favoriser la création d'emplois et susciter des vocations professionnelles en lien avec les acteurs de la formation (ex. Lycée agricole) ;
- Favoriser des échanges et des partages intergénérationnels et interculturels autour de l'adaptation de la culture de la terre aux changements climatiques (40 nationalités représentées dans les quartiers prioritaires du Grand Périgueux).

**Considérant que** le projet de la Boucle Fert'Isle repose à la fois sur des études et des actions concrètes :

- Une étude opérationnelle pour une ferme urbaine sur le quartier prioritaire de la Boucle-de-l'Isle, portée par la Ville de Périgueux (Gour de l'Arche) ;
- Une étude opérationnelle pour une micro-ferme urbaine dans le cadre du volet jardins du projet Sîlot à Chamiers, pilotée par l'association Camp'US ;
- Une étude de capitalisation des bonnes pratiques issues de la Boucle Fert'Isle, portée par le Pays de l'Isle en Périgord, pour susciter des initiatives communales et/ou associatives sur d'autres secteurs urbanisés de l'agglomération et plus largement du Pays (centre-bourgs) en lien avec le Projet Alimentaire Territorial ;
- La création d'espaces transitoires à vocation nourricière sur les emprises libérées ou en attente du fait des démolitions de logements opérées dans le cadre du projet urbain de Chamiers, pilotée par le Grand Périgueux ;
- La création d'une nurserie maraîchère (semences, plants...) sur une friche horticole pour alimenter à terme les trois lieux de production, gérée par l'association Interstices 24.

**Que** le dossier de candidature complet figure en annexe du présent rapport.

**Que** l'ANRU a considéré que cette candidature était recevable. Par courrier en date du 26 Avril 2021, le Grand Périgueux a été informé que le projet de la Boucle Fert'Isle était lauréat de l'appel à projets sur la base d'un accord de plan de financement tel que présenté ci-après :

	Étude pré-opérationnelle Ferme urbaine Périgueux	Étude pré-opérationnelle Micro-ferme urbaine Coulounieix-Chamiers	Nurserie maraîchère	Espaces interstitiels	Capitalisation	PROJET GLOBAL
Dépenses Études et Ingénierie	55 000 €	40 000 €	0 €	0 €	30 000 €	125 000 €
Dépenses d'Investissement	0 €	0 €	25 000 €	25 000 €	0 €	50 000 €
Dépenses de Personnel			107 000 €	30 000 €		137 000 €
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>55 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>132 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>312 000 €</b>
<b>Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation</b>			<b>12 500 €</b>	<b>12 500 €</b>		<b>25 000 €</b>
<b>Banque des Territoires</b>	<b>27 500 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>53 500 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>131 000 €</b>
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	13 750 €	10 000 €	33 000 €	13 750 €	7 500 €	78 000 €
Mairie Périgueux	13 750 €		8 475 €		2 500 €	34 725 €
Mairie Coulounieix-Chamiers		10 000 €	8 475 €	8 250 €	2 500 €	19 225 €
Conseil Départemental 24			16 050 €			16 050 €
Grand Périgueux				5 500 €	2 500 €	8 000 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>55 000 €</b>	<b>40 000 €</b>	<b>132 000 €</b>	<b>55 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>312 000 €</b>

**Que** l'ANRU, lors d'une réunion technique en date du 10 Juin dernier, a précisé que sa subvention passerait pour partie par la Banque des Territoires et par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation pour le reste.

**Que** l'agence a également précisé ses attendus concernant les modalités de pilotage et de coordination des projets portés par les quatre maîtres d'ouvrage. Il s'agit désormais de proposer une organisation locale adaptée mais aussi de valider les implications financières pour le Grand Périgueux.

**Considérant que** pour le suivi du projet de la Boucle Fert'Isle, l'ANRU souhaite que le Grand Périgueux assure plusieurs rôles :

- Pilote général de la Boucle Fert'Isle ;
- Maître d'ouvrage des espaces transitoires à vocation nourricière (friches après démolition des immeubles), en lien avec le conseil citoyen ;
- Relais financier entre la Banque des Territoires et les maîtres d'ouvrage.

### **En tant que pilote général de la Boucle Fert'Isle**

**Qu'il** est proposé qu'une cellule opérationnelle de suivi du projet soit créée au Grand Périgueux. Celle-ci réunirait trois élus du Grand Périgueux :

- le vice-président en charge de la Politique de la Ville
- le vice-président en charge de la Transition écologique
- la conseillère déléguée en charge du projet alimentaire territorial

**Que** par ailleurs, une instance de coordination élargie de la Boucle Fert'Isle est proposée pour coordonner les actions engagées dans le cadre du projet et assurer la mise en synergie des acteurs.

**Que** celle-ci réunirait :

- Les collectivités territoriales et associations maîtres d'ouvrage dans le projet Boucle Fert'Isle
- D'autres organismes publics ou assimilés (Lycée agricole, CAUE, Réseau Rural Français, ADEME, Agence de l'Eau,...)
- Les habitants (conseils citoyens) et associations de proximité
- Des structures ressources en matière d'agriculture et agriculture urbaine
- Les partenaires institutionnels et/ou financeurs du projet (État, Région, Département, ...).

**En tant que maître d'ouvrage des espaces transitoires à vocation projet urbain de Chamiers**

**Considérant que** pour créer et animer les espaces transitoires durant les chantiers sur le quartier, il est proposé que le Grand Périgueux s'appuie sur le monde associatif et de la formation.

**Qu'**à l'instar de l'appel à projets de la politique de la ville, un appel à manifestation d'intérêt pourrait être lancé permettant aux acteurs volontaires de proposer une démarche impliquant les habitants autour de la création des espaces et de leur entretien dans le temps ainsi que des actions d'animation.

**Qu'**une délibération spécifique sera ultérieurement proposée à la validation du Conseil Communautaire.

**En tant que relais financier entre la Banque des Territoires et les porteurs de projets**

**Considérant que** s'agissant des porteurs de projets bénéficiant du soutien financier de la Banque des Territoires, le cadre contractuel de l'ANRU précise que l'interlocuteur financier et opérationnel doit être le porteur du projet de renouvellement urbain, c'est-à-dire le Grand Périgueux.

**Que** cela signifie que :

- Le Grand Périgueux contractualise avec la Banque des Territoires pour toutes les opérations. Ce qui lui permettra d'obtenir le versement des subventions accordées, mais seulement une fois les opérations réalisées (convention financière à intervenir en Septembre).
- En conséquence, le Grand Périgueux doit assurer le préfinancement des seules subventions de la Banque des Territoires et les verser aux acteurs dans le cadre d'une convention de partenariat pour un montant global de 131.000€ répartis selon le plan de financement ci-dessus (conventions financières à passer avec chaque maître d'ouvrage).

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Approuve les modalités de conduite du projet exposées dans le présent rapport
- Autorise le Président à signer avenant à la convention pluriannuelle de renouvellement urbain du quartier de Chamiers, permettant l'obtention du financement de l'ANRU ;
- Autorise le Président à signer une convention financière avec chacun des maîtres d'ouvrage de la Boucle Fert'Isle permettant le pré-financement des opérations dans la limite des montants notifiés par l'ANRU et ses partenaires financiers.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 25/08/2021	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 25/08/2021	Périgueux, le 25/08/2021
	Le Président, Jacques AUZOU

